

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Séance n°4 du 21 octobre 2020

Délibération n° 2020.2110.09

Objet : Subvention Leader pour le  
GIEE de la coopérative de Mansle.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 38  
Nombre d'excusés avec pouvoir : 2  
Nombre d'excusés :  
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 16 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

**Etaient présents** : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme BERNARD Anne-Marie – M. VIDAL Laurent – Mme SOURY Christine – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme GAGNAIRE Marie-Claire.

**Etaient excusés avec pouvoir** : M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

**Etaient présents** : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul - LALLEMENT Sylvie – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

#### **SUBVENTION LEADER POUR LE GIEE DE LA COOPERATIVE DE MANSLE : FAIRE DES COUVERTS VÉGÉTAUX DE VRAIS ATOUTS AGRONOMIQUES, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX :**

Considérant la sélection du PETR du Pays Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex-Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015.

Considérant la demande d'aide de la coopérative agricole de Mansle.

Monsieur le président rappelle aux élus du comité syndical la possibilité d'aider des frais salariaux sur certaines fiches actions du programme LEADER. Cependant, cette opportunité pour certains projets s'est traduite par la nécessité d'avoir l'accord du comité syndical du PETR.

Monsieur le Président, présente par la suite le projet de la coopérative de Mansle « faire des couverts végétaux de vrais atouts agronomiques, économiques, environnementaux et sociaux » qui consiste à apporter de nombreux services écosystémiques aux exploitations agricoles comme la protection et l'amélioration des propriétés chimiques, physiques et biologiques du sol.

Ayant pris connaissance de ces informations, le comité syndical après délibération par : 40 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **ACCEPTÉ** que la coopérative agricole de Mansle « faire des couverts végétaux de vrais atouts agronomiques, économiques, environnementaux et sociaux » présente un projet avec des frais salariaux au Comité de Programmation LEADER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du PETR ou Monsieur le Président du GAL à signer tout document concernant cette autorisation.

Pour copie conforme,

Le Président

